

Exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Compte de résultat simplifié

Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	265,83	45,99	Cotisations	3455,80	4 429,80
Autres charges externes	430,75	2 389,72	Subventions		993,25
Autres services extérieurs		649,99	Autres produits		
Impôts et taxes			Transfert de charges		
Charges de personnel			Reprise des amortissements		
Autres charges		250,00	et provisions		
Dotations aux amortissements et provisions					
Total charges exploitation (I)	696,58	3 335,70	Total produits exploitation (I)	3455,80	5 423,05
Charges financières (II)	89,10	87,80	Produits financiers (II)	65,20	51,92
Charges exceptionnelles (III)			Produits exceptionnels (III)		
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			Contribution de financements - Report des ressources non utilisées		
			Des exercices antérieurs (IV)		
Total des charges (I+II+III+IV)	785,68	3 423,50	Total des produits (I+II+III+IV)	3521,00	5 474,97
Solde créditeur : Excédent	2735,32	2 051,47	Solde débiteur : Excédent	0,00	00,00
Total général	3521,00	5 474,97	Total général	3521,00	5 474,97

Bilan simplifié

		Bilan simplifié avant répartition					
		N		N-1			
ACTIF	Brut	Amortissement Et dépréciation	Net	Net	PASSIF	N	N-1
	Actif immobilisé						Fonds syndicaux
Immobilisations incorporelles					Réserves	8858,03	6 806,56
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	2735,32	2 051,47
Immobilisations financières					Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
TOTAL (I)					TOTAL (I)	11593,35	8 858,03
Actif circulant					Provisions (II)		
Stock et fournitures					Fonds dédiés (III)		
Créances					Dettes financières		
TOTAL (II)					Dettes diverses		
Disponibilités (III)	11593,35		11593,35	8 858,03			
Comptes de régularisation (IV)					Comptes de régularisation (V)		
TOTAL Actif	11593,35		11593,35	8 858,03	TOTAL Passif	11593,35	8 858,03

ELEMENTS POUR LA DECLARATION DE TRESORERIE DU SYNDICAT 2015

Exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

TRESORERIE

Solde au 31 décembre 2015 :	<u>11 593,35€</u>
Solde au 01 janvier 2015 :	8 858,03€
Solde au 31 décembre 2015 (compte Courant) :	2 961,20€
Solde au 31 décembre 2015 (livret épargne) :	8 632,15€

DEPENSES

Frais de tenue du compte et envoi de chéquier :	89,10€
Achat de fournitures de bureau :	265,83€
Frais de déplacement :	430,75€
Total des dépenses :	<u>785,68€</u>

RENTREES

Chèques de cotisations et virements bancaires:	3 455,80€
Produits financiers :	65,20€
Total des rentrées :	<u>3 521,00€</u>

Syndicat SUD Solidaires des Fonctions centrales et Activités Sociales de l'Énergie

Exercice du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

ANNEXE COMPTABLE

Le compte bancaire du syndicat a été ouvert le 13 avril 2012 auprès du Crédit Coopératif.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

La présente annexe fait partie intégrante des résultats financiers du syndicat qui comprennent également le bilan et le compte de résultat. Ces documents forment un tout.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau du syndicat le 19 avril 2016. Ils ont été approuvés par le conseil syndical le 19 avril 2016.

N°	information	Page
1	Faits majeurs de l'exercice	2
2	Règles et méthodes comptables	2
3	Tableau des immobilisations	3
4	Tableau des amortissements	3
5	Etat des créances	4
6	Tableau des provisions pour risques et charges	4
7	Etat des dettes	4
8	Tableau des ressources	5
9	Fait générateur retenu des cotisations	5
10	Effectifs moyens de salariés	5
11	Contributions volontaires en nature	5

1 - Faits majeurs de l'exercice

L'exercice 2015 est le quatrième exercice publié des comptes du syndicat en application du règlement comptable n°2009-10 issu de la loi du 20 août 2008.

Le syndicat a été créé le 27 février 2012. Son compte bancaire a été ouvert le 13 avril 2012.

2 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels selon les principes du règlement 99-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-----------|
| • Agencements et installations générales | 10 ans |
| • Matériel de bureau | 1 à 5 ans |
| • Mobilier | 5 ans |
| • Logiciels, licences et autres | 3 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans |

Les tableaux 3,4,5,6 et 7 de la présente annexe sont sans objet pour l'exercice 2015.

3/ Tableau des immobilisations (sans objet pour l'exercice)

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE	Début D'exercice	Acqui- sitions	Sorties	Fin D'exercice
Logiciels, licences, site internet				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations générales, agencement Matériel de transport Matériel de bureau Matériel informatique Mobilier				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Participations Dépôts et cautionnements Prêts				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE				

4 - Tableau des amortissements (sans objet pour l'exercice)

ETAT DES AMORTISSEMENTS	Amort. début D'exercice	Dotation de l'exercice	Diminution Ou reprise	Amort. fin D'exercice
Logiciels, licences, site internet				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Installations générales, agencement Matériel de transport Matériel de bureau Matériel informatique Mobilier				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL DES AMORTISSEMENTS				

5 - Etat des créances (sans objet pour l'exercice)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES	Brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'un an	Echances à plus d'un an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i> Créance rattachées à des participations Prêts Autres <i>Créance de l'actif circulant</i> Créance clients et comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES			

6 - Tableau des provisions pour risques et charges

Le syndicat n'a pas de provisions pour risques et charges

7 - Etat des dettes (sans objet pour l'exercice)

Le syndicat n'a pas de dettes.

Dettes	Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à Moins d'1 an	Echéance à Plus d'1 an	Echéance à plus de 5 ans
Emprunt obligations convertibles Autres emprunts obligataires Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit dont : <ul style="list-style-type: none">- à 2 ans maximum à l'origine- à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES				

8 - Tableau de détermination des ressources annuelles

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année 2015	
Cotisations reçues	3455,80
Reversements de cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	
Produits financiers	65,20
Produits exceptionnels	
TOTAL DES RESSOURCES	3521,00

9- Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation.

10 - Effectif moyen de salariés

Le syndicat n'emploie pas de salarié.

11 - Contributions volontaires en nature

Le syndicat a engagé une démarche volontaire d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériel dont il bénéficie pour son fonctionnement au quotidien.

Conformément au règlement CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le syndicat a bénéficié durant l'exercice des avantages en nature suivants :

Avantage en nature	Nombre et unité	Entreprise
Salariés mis à disposition :	néant	
Dans le cadre du droit syndical, mise à disposition de fournitures de bureau :		
Heures syndicales (Crédit de temps complémentaire)	1 045 heures	CCAS
Mise à disposition d'un local à Montreuil (93100)	10 M ²	CCAS
Mise à disposition d'un local à Levallois (92300)	10 M ²	EDF

La valorisation de ces avantages n'a pas été possible en l'état des informations dont dispose le syndicat.